



Panorama affaires publiques des actualités du monde de la santé

Semaine du 24 novembre 2025

INFOS ET CHIFFRES CLÉS

Dépôt de plainte à l'hôpital pour violences sexuelles : généralisation repoussée à 2026

Aurore Bergé a annoncé que la généralisation du dispositif permettant de déposer plainte pour violences sexuelles dans tous les hôpitaux dotés d'urgences ou d'un service de gynécologie interviendra d'ici fin 2026, soit un an plus tard que prévu. Actuellement, 524 établissements proposent déjà ce dispositif, destiné à faciliter l'accès à la justice pour les victimes.

Le gouvernement a décidé jeudi de prolonger en 2026 la grande cause nationale dédiée à la santé mentale, comme le souhaitait l'ancien Premier ministre Michel BARNIER

"L'objectif est d'aller plus loin : renforcer la coordination interministérielle, amplifier le soutien aux familles, aux associations et aux territoires, et poursuivre l'élan collectif qui a émergé en 2025", a fait savoir Matignon, qui entend "appuyer davantage les initiatives locales » "mieux faire, circuler les repères et les ressources pour que chacun sache où trouver de l'aide, et intégrer pleinement la santé mentale dans l'ensemble des politiques publiques »

Nomination de Mathieu Pardell au cabinet de la ministre chargée de l'Autonomie et du Handicap

Mathieu Pardell, ancien conseiller au cabinet de Yannick Neuder et jusqu'ici directeur départemental de l'Hérault à l'ARS Occitanie, a rejoint le cabinet de Charlotte Parmentier Lecocq en tant que conseiller *Bien vieillir et Santé*. Il a pris ses fonctions lundi.

Gouvernement et Parlement avancent séparément sur une loi-cadre contre les violences faites aux femmes

Dans le cadre de la Journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes, la ministre Aurore Bergé a annoncé que le projet de loi-cadre est désormais finalisé. Le texte, comprenant 53 mesures législatives, ambitionne de structurer l'action publique autour de la prévention, de la détection, de la qualification et de la sanction des violences faites aux femmes et aux enfants. Il entend mieux caractériser le contrôle coercitif, faciliter le dépôt de plainte, et renforcer l'accès à l'aide juridictionnelle. En parallèle, la députée socialiste Céline Thiébault-Martinez a déposé une proposition de loi intégrale de 78 articles, issue d'un travail transpartisan et inspirée des recommandations d'une coalition féministe.

EN RÉSUMÉ

Le Sénat rejette la suspension de la réforme des retraites dans le PLFSS 2026

Le Sénat a massivement refusé de suspendre la réforme des retraites dans le cadre du PLFSS 2026, s'opposant ainsi à la concession clé faite par le gouvernement aux socialistes. Par 190 voix contre 108, la Chambre haute a rejeté le report à 2028 de l'application de la réforme portant l'âge légal à 64 ans. L'Assemblée nationale pourra toutefois rétablir la mesure en nouvelle lecture. La droite dénonce un "tribut" payé à la gauche, tandis que le gouvernement défend une mesure nécessaire à la stabilité politique et économique. Avant cet échange, le Sénat a réintroduit l'article instaurant une "année blanche" supprimé par l'Assemblée, mais en l'aménageant : l'AAH et les retraites inférieures à 1 400 euros seraient exemptées du gel, et la mesure serait limitée à 2026. L'objectif affiché est une économie de 2 milliards d'euros. La gauche dénonce une mesure aggravant la pauvreté et les inégalités, tandis qu'une partie du centre et de la droite y voit un moyen de préserver le système par répartition.

Échec de la commission mixte paritaire sur le PLFSS

Sénateurs et députés ont promptement acté mercredi soir leurs divergences sur le budget de la Sécurité sociale, renvoyant à l'Assemblée nationale le texte du gouvernement avant une semaine cruciale pour son avenir. Notons qu'après l'échec en commission mixte paritaire, le texte fera l'objet d'une nouvelle lecture, le 2 décembre et que des débats auront lieu à l'Assemblée nationale le week-end du 6 et 7 décembre. En outre, le délai dépôt des amendements est fixé au 30 novembre, à 17 heures. Enfin, le projet de loi fera ensuite l'objet d'un vote solennel le mardi 9 décembre, après les questions au gouvernement. Aucune version de compromis de ce projet de loi, l'un des deux budgets actuellement à l'examen au Parlement, n'a pu être trouvée, face aux positions orthogonales du Sénat et de l'Assemblée sur la suspension de la réforme des retraites ou le gel des minima sociaux et des pensions de retraites. Quelques heures après que le Sénat a adopté sa propre copie, sept députés et sept sénateurs ont acté en quarante minutes leurs désaccords. Pour le gouvernement, la ministre de l'Action et des Comptes publics Amélie de MONTCHALIN a pris "acte" de l'échec de cette commission mixte paritaire, estimant qu'il était possible de « trouver des accords » dans la suite de la navette parlementaire.

Le Sénat a entamé l'examen du projet de loi de Finances, bien décidé à y imprimer sa marque

"Une maison qui me semble apaisée, républicaine et rationnelle" : c'est par ces termes élogieux que le président du Medef Patrick MARTIN a désigné hier matin le Sénat, lors d'une table ronde organisée par la Délégation aux entreprises de la Haute assemblée. Une forme de vœu également alors que le Sénat entamait quelques heures plus tard l'examen en séance publique du projet de loi de Finances (PLF) pour 2026. Après le rejet à l'Assemblée nationale d'une partie « recettes » lourdement amendé sur la fiscalité des entreprises, c'est la version du gouvernement qui est examinée au Sénat. Si celle-ci ne constitue pas une copie "Frankenstein" comme l'était celle des députés, la vigilance du patronat reste de mise.